

PARCOURS DE JEUNES

Missions Locales de la Région Centre

**L'accompagnement renforcé :
bilan et retours d'expériences**

Observation des parcours de 900 jeunes ayant bénéficié du programme « ANI jeunes », en région Centre.



S O M M A I R E

EN PRÉAMBULE

- Éditorial de Jean-Patrick Gille 4
- L'accompagnement renforcé des jeunes dans leur accès à l'emploi :
 - une initiative des partenaires sociaux, 4
 - le choix des Missions Locales en la région Centre. 5

ANALYSE DES PARCOURS

- **Phase 1 : le diagnostic individuel**
 - Mobiliser des jeunes non qualifiés en manque d'autonomie sociale 7
 - 1. Caractéristiques des jeunes entrés dans l'ANI Jeunes 7-8
 - 2. Un travail partenarial préalable qui demande du temps 8
- **Phase 2 : l'accompagnement renforcé**
 - Préparer et construire l'insertion socio-professionnelle des jeunes 8
 - 1. Des contacts très réguliers 8
 - 2. Des parcours dynamiques 9-10
 - 3. Zoom sur les jeunes sortis du programme en phase 2 11-12
- **Phase 3 : le suivi**
 - Sécuriser les parcours des jeunes en situations actives et durables 12
 - 1. L'emploi durable comme objectif 12-13
 - 2. Zoom sur les jeunes ayant accédé à une solution durable 13 à 16

CONCLUSION 16

REGARDS CROISÉS

- Des professionnels et une chercheuse s'expriment 17
 - Véra Defalvard, conseillère à la Mission locale de l'Orléanais (MLO) 18
 - Thou-Hu Vang, conseiller référent ANI Jeunes à la Mission locale Cher Sud 18-19
 - Marie-Hélène Doublet, docteure en psychologie du travail 19-20
 - Catherine Duverger, directrice de la Mission locale de Pithiviers 20-21
 - Raphaële Chevereau, directrice de la Mission locale de l'Orléanais (MLO) 21

Éditorial

Depuis trente ans, les Missions Locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion: emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour l'accès aux droits et à l'autonomie.

« Le réseau des Missions Locales accueille et suit de plus en plus de jeunes »

Dans un contexte où le chômage des jeunes a régulièrement augmenté*, le réseau des Missions Locales accueille et suit de plus en plus de jeunes [voir le schéma ci-contre : jeunes accueillis et suivis par les Missions Locales de 2008 à 2012].

Les partenaires sociaux**, signataires de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011, stipulaient en préambule : « Les plus ou moins grandes difficultés ou facilités des jeunes à s'insérer sur le marché de l'emploi sont largement fonction du niveau de croissance économique et de l'organisation du marché du travail. »***

C'est pourquoi le choix des partenaires sociaux d'allouer aux Missions Locales un financement spécifique pour accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi, leur a apporté la possibilité de consolider leurs pratiques. Les conseillers ont pu diagnostiquer les difficultés rencontrées par chaque jeune et articuler plus fortement leurs interventions avec les réseaux de partenaires locaux pour mobiliser les solutions adaptées.

« Des résultats qui démontrent l'importance d'un accompagnement global de grande proximité »

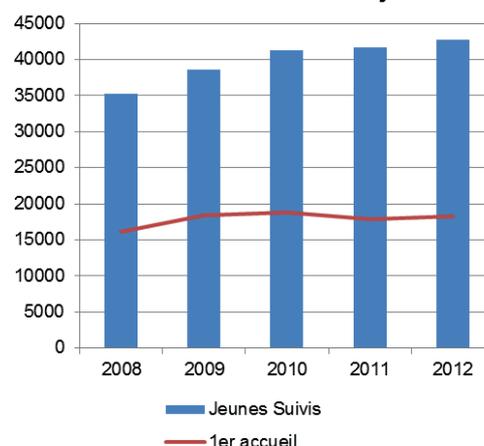
Cette étude, qui porte sur une cohorte de 900 jeunes ayant bénéficié de ce programme, permet d'observer ce que produit le métier des Missions Locales pour les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les mineurs et les jeunes de niveau VI. Plus que pour d'autres, le temps pour acquérir des expériences, ainsi que la mise en relation avec le milieu économique, doivent être accompagnés.

Les jeunes comme les professionnels témoignent de ces « pas à pas » qu'ils ont faits ensemble, et les résultats démontrent, une fois encore, l'importance d'un accompagnement global de grande proximité avec les jeunes et les acteurs des territoires.

Jean-Patrick Gille,

Président d'Amicentre, association des présidents des Missions Locales de la région Centre
Député d'Indre-et-Loire

Evolution du nombre de jeunes



* En 2012, date de cette étude, l'évolution en rythme annuel du nombre de jeunes de 16 à 25 ans inscrits à Pôle Emploi de catégories A, B et C est de 11,1 % (source : Bref Centre n°45, DIRECCTE Centre).

** MEDEF / CGPME / UPA / CFDT / CFE-CGC / CFTC / CGT-FO.

*** In Accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi

Le choix des Missions Locales en région Centre : observer pour analyser, rendre compte, améliorer.

L'Animation Régionale des Missions Locales (ARML) coordonne depuis cinq ans un groupe de travail intitulé « Parcours et Territoires ». Ce groupe* est composé de directeurs/trices de Missions Locales et de l'assistante technique Parcours 3**.

En 2012, ce groupe a choisi d'observer les parcours de jeunes bénéficiant du programme dit « ANI Jeunes ».

En effet ce programme permet :

- de repérer les pratiques de mise en œuvre d'un accompagnement renforcé et ses effets, sur un public ciblé ;
- d'identifier ce que produisent des moyens supplémentaires dédiés à l'accompagnement pour les jeunes qui sont les plus éloignés de l'insertion professionnelle ;
- d'appréhender les spécificités des processus d'insertion pour les publics dont le chemin vers l'emploi est à construire.

L'étude formalisée dans le présent document synthétise les résultats de ce travail et dresse un bilan régional de l'ANI Jeunes. En appui aux éléments chiffrés et à l'analyse, elle fait largement place aux témoignages de jeunes suivis dans ce cadre, ainsi qu'aux témoignages de professionnels ayant agi à leurs côtés.

Données de l'étude

Les observations portent sur les **912 jeunes entrés dans le programme entre mi-novembre 2011 et mai 2012 et ayant accédé à la phase dite d'accompagnement (phase 2)**.

Elles sont établies au 31 octobre 2013 ce qui a permis d'examiner, sur la durée, leurs parcours.



* Les membres du groupe Parcours et Territoires :
Raphaële CHEVEREAU (ML Orléanais), Catherine DUVERGER (ML Pithiviers), Dabya SIAB (ML de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher), Ariane BLANC (ML de Vierzon), l'équipe « ANI Jeunes » de la ML Touraine, Thomas PRIGENT (ML de Blois), Laurent PLESSE (ML Sud Cher), Sylvie ANTHOUARD (P3, GIP ALFA CENTRE), et Marie Clotilde Bastide (ARML, GIP ALFA CENTRE).

** Parcours 3 est un entrepôt régional de données statistiques sur les jeunes accueillis et suivis par les ML.



ANALYSE DES PARCOURS

Missions Locales en région Centre

Phase 1 : le diagnostic individuel

Mobiliser des jeunes non qualifiés en manque d'autonomie sociale



Paroles de jeunes

“ En décembre 2011, j'ai abandonné mon apprentissage. Je ne voyais plus d'intérêt à continuer le CAP mécanique cycle et motorcycle que j'avais commencé. Je n'ai pas de projet professionnel et je pense manquer de connaissances sur les métiers. J'aimerais bien reprendre un contrat d'apprentissage. ”

Medhi, 16 ans

“ J'ai été accueillie à la ML pour la première fois en janvier 2012. J'avais commencé un bac professionnel en comptabilité, et j'étais en cours de redoublement de ma 1^{ère} année quand j'ai décidé d'arrêter ce cursus. Je me sens en échec.

Et j'ai besoin de travailler sur mon orientation pour accéder à un emploi. ”

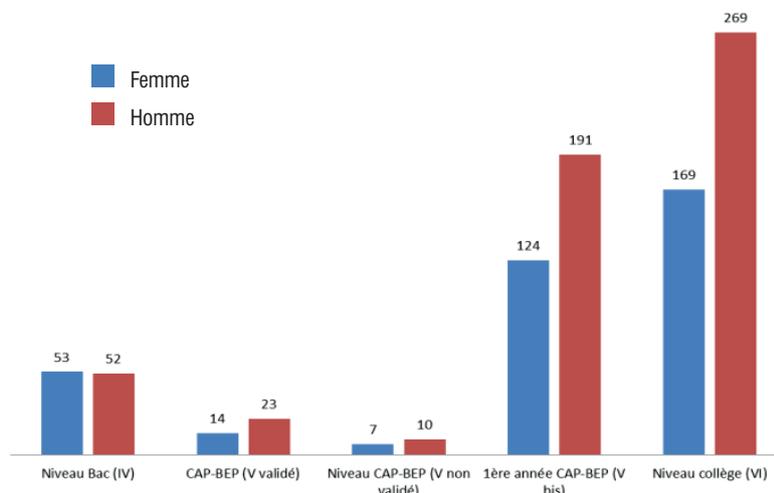
Sarah, 18 ans

1. Caractéristiques du public entré dans l'ANI Jeunes

Sur la base des 912 jeunes accompagnés en phase 2

Des jeunes non qualifiés

Comme prévu par ce programme, les jeunes accompagnés ne sont pas qualifiés.



Pour comparaison, sur l'ensemble des jeunes accompagnés par les ML, 1 jeune sur 2 est qualifié.

Une majorité d'hommes

6 jeunes sur 10 sont des hommes (soit 545 hommes et 367 femmes).

La proportion des hommes est plus importante sur ce programme destiné aux moins qualifiés que sur l'ensemble des publics accompagnés par les ML (48 % d'hommes). Néanmoins, cette proportion correspond à celle des hommes de niveau infra V suivis par les ML qui est de 57 %.

Une proportion importante de mineurs

4 jeunes sur 10 ont moins de 18 ans.

- Les mineurs représentent 39 % du public inscrit sur ce programme.
- Parmi les 357 mineurs, 62 % sont des hommes.
- 45 % des mineurs n'ont qu'un niveau VI.

En 2012, sur l'ensemble de leurs publics, les ML ont suivi 7 % de mineurs. C'est moins de la moitié qui donne suite à un 1^{er} accueil.

L'ANI jeunes a bénéficié à un public particulièrement «volatile» qu'il convient d'accompagner, en proximité, suite à sa sortie du système scolaire.

Un manque d'autonomie en matière de logement et de mobilité

Pour la plupart de ces jeunes, le chemin vers l'autonomie sociale reste à faire.

Le logement :

- 59 % des jeunes vivent chez leurs parents.
- 21 % des jeunes vivent en hébergements précaires.
- 20 % des jeunes vivent en logements autonomes.

Le permis de conduire :

- 80 % des jeunes n'ont pas le permis de conduire.

Sur l'ensemble du public accueilli par les ML, ce sont 6 jeunes sur 10 qui n'ont pas le permis de conduire.

2. Un travail partenarial préalable qui demande du temps

Dans les pratiques...

“ La mobilisation des mineurs, sur la durée et la régularité, est extrêmement difficile.”

“ Le suivi individualisé n'est pas acquis, il doit s'instaurer entre le jeune et le conseiller.”

À la Mission Locale de Pithiviers

“ Pour que les jeunes de 16-17 ans viennent en entretien et soient réguliers dans les rendez vous qui sont fixés, les conseillers passent 40 % de leur temps en relance et contacts avec les parents, les institutions éducatives, les travailleurs sociaux... Sans ce travail partenarial préalable au face à face avec les jeunes, ceux-ci ne donnent pas suite aux entretiens et ateliers prévus.

Ce travail “autour” du jeune prend plus de temps que pour le public âgé de 18 ans et plus.”

Thou-Hu Vang, conseiller référent ANI Jeunes à la Mission Locale Cher Sud

“ Il fallait réussir à “accrocher” ces jeunes en situation précaire et très éloignés de l'emploi. Nous avons mis en place des ateliers d'accompagnement pour les réunir, ouverts aussi à d'autres jeunes, avec le parti pris de les mettre à l'aise dans un contexte convivial. Il s'agissait de créer dès le départ une dynamique de groupe, puis d'arriver à démystifier le monde du travail et leur faire comprendre comment ça fonctionne, la notion de compétences...”

> Un témoignage à retrouver en intégralité dans Regards croisés, p.21

Phase 2 : l'accompagnement renforcé

Préparer et construire l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

1. Des contacts très réguliers

L'accompagnement renforcé en ANI Jeunes se traduit par 2 fois plus d'entretiens et 2 fois plus de propositions que pour l'ensemble des jeunes suivis par les ML.

Un nombre important d'entretiens individuels

7 606 entretiens individuels soit une moyenne de 8 entretiens par jeune.

Paroles de jeunes

Que pensez-vous de la régularité des entretiens?

“ Moi je trouve ça bien. Je me souviens d'avant : pour mes rendez-vous, si j'avais une idée, je devais attendre parfois un mois avant d'avoir un rendez-vous. Donc là, on est plus suivi, on est plus dedans tout le temps.”



Yvan

Qu'est-ce qui vous a le plus aidé jusqu'alors?

“ Le suivi régulier, les rendez-vous, les appels téléphoniques. Les contacts pris rapidement (pour mes problèmes de logement), la rencontre avec un éducateur. La demande d'aide pour le permis. ”

Héléna

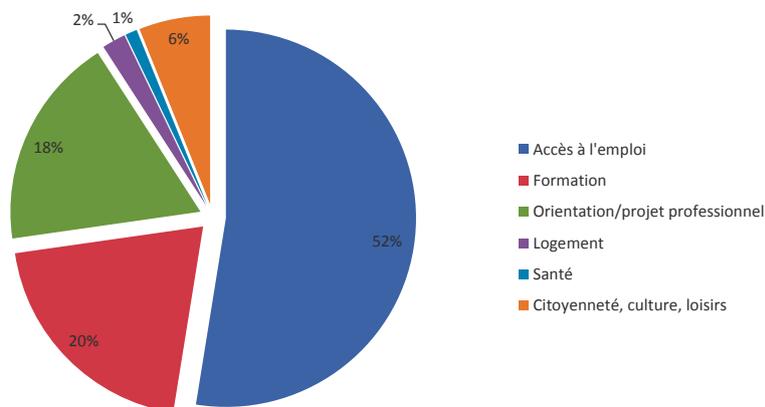
“ Tout ce qui a été administratif, ce que je n'avais pas pensé à faire. Et maintenant de voir la conseillère souvent, de faire ce qu'on fait, l'atelier collectif et tout ça, ça permet d'avoir des rendez-vous avec des professionnels que je n'aurais pas pu avoir sans ça. ”

Fatoumata

> Extraits d'entretiens réalisés avec des jeunes au cours de leurs deux premiers mois d'accompagnement.

Un nombre important de propositions

20 422 propositions formulées par les conseillers des Missions Locales (informations, services, mises en relation, aides, médiation) soit en moyenne **22 propositions par jeune**.



2. Des parcours dynamiques

Des entrées en situations actives fréquentes

Au cours de la phase d'accompagnement, **668 jeunes (près de 75 %)** ont cumulé des expériences et des acquis dans le champ de l'emploi et/ou de la formation.

2 492 situations actives pour les jeunes sur la phase 2.

Découverte de l'entreprise et confirmation de projet

188 jeunes ont pu réaliser une immersion en entreprise (21 %).

Formation

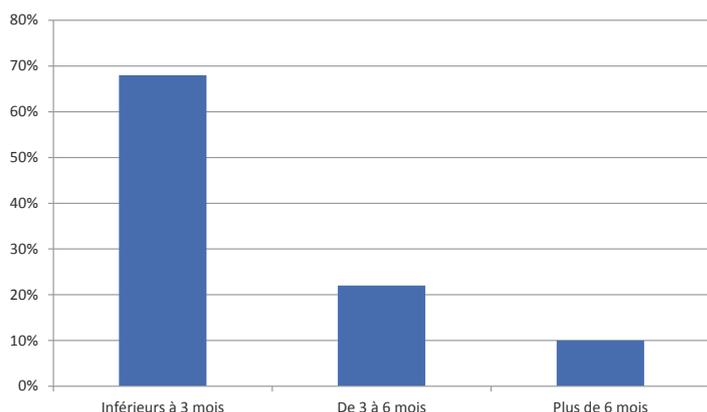
361 jeunes ont suivi au moins une formation (40 %).

Parmi ceux-ci, **25 jeunes** ont bénéficié d'une **formation qualifiante** de moins de 6 mois.

25 jeunes ont effectué une **formation sous statut scolaire**.

Emploi

3 jeunes sur 10 ont occupé au moins un emploi (269 jeunes).*



Le transport et la logistique, le commerce, la restauration, puis l'industrie et les services à la personne sont les principaux secteurs qui recrutent ces jeunes.

* Certains jeunes ont cumulé plusieurs contrats courts, ce qui correspond à la réalité du marché de l'emploi. Ils ont travaillé plus de 6 mois au total, mais avec des interruptions.

Dans les pratiques...

“ L'ANI a vraiment apporté une manière différente de travailler ”

Véra Defalvard, conseillère à la Mission Locale de l'Orléanais (MLO)

Nous avons pu les orienter sur un éventail d'actions beaucoup plus large, que ce soit pour l'insertion (visites d'entreprises, stages, bilans de compétences, forums, intermédiations avec des employeurs ou des organismes de formation...) ou en matière sociale (aides au logement, bilans de santé, permis ou prêts de scooter ...).

> Un témoignage à retrouver en intégralité dans *Regards croisés*, p.19

Paroles de jeunes

“ Je ne pensais pas faire ce chemin en moins d'un an ”

Robin, 17 ans, suivi par la Mission locale de Bourges – Mehun-sur-Yèvre – Saint-Florent-sur-Cher

Robin se destinait au métier de cuisinier, jusqu'à une rupture de parcours début 2013.

“ J'étais apprenti en lycée professionnel dans la Nièvre quand il a fallu déménager à Bourges. Ici, au début, j'ai fait des stages en cuisine : je voulais continuer dans le même domaine, mais finalement, j'ai vu que ça n'était pas fait pour moi. ”

Suivi par une éducatrice, Robin se rend avec elle à la Mission locale. Il intègre rapidement l'ANI Jeunes, et effectue **d'autres stages dans différents métiers de son choix “ pour essayer ”** : mécanique, lavage auto, carrosserie... et même restauration-service.

Le soutien constructif et motivant de son conseiller

Le jeune garçon entretient des contacts réguliers avec son conseiller. *“ J'avais du mal à mener mes recherches. Je n'osais pas appeler les gens, je n'étais pas à l'aise. Alors je prenais rendez-vous avec lui. Il me donnait des indications, c'était une aide et ça me motivait, puis je me déplaçais à l'entreprise. ”*

À la mi-octobre, Robin engage finalement **une formation d'orientation en agriculture de quatre mois** ; une idée née par hasard d'une discussion avec un travailleur social. *“ J'ai découvert beaucoup de choses : l'élevage, les céréales, etc. Mon emploi du temps est assez varié. Pour l'instant, j'ai envie de creuser un peu. Je ne sais pas ce que ça donnera mais il y a du positif. ”* Aujourd'hui, il se surprend lui-même de son évolution : *“ Je ne pensais pas faire ce chemin en moins d'un an. ”* Son souhait pour l'avenir ? *“ Retrouver un apprentissage pour mettre un peu d'argent de côté afin de prendre un logement. ”*

“ L'accompagnement m'aide à me relancer et à orienter mes démarches ”

Jimmy, 17 ans, suivi par la Mission locale de Bourges – Mehun-sur-Yèvre – Saint-Florent-sur-Cher

“ Aujourd'hui, travailler est ma priorité car je veux devenir autonome. ” Pour Jimmy, la galère a commencé à l'issue de la 3e. *“ Je devais continuer en seconde générale mais je me suis cassé une jambe avant la rentrée 2011. Plusieurs mois après, j'ai essayé de reprendre les études au lycée. Cela n'a pas été possible. ”* Jimmy habite alors à Sancoins. Il commence à chercher du travail près de chez lui, sans succès, et se décourage. *“ Pour avoir plus de chances de trouver un emploi ”*, il emménage à Bourges. *“ Je savais que je voulais faire quelque chose mais quoi ? ”*. À cette question, s'ajoutent des difficultés familiales et de transport.

De la recherche de stages à une remise à niveau

“ Mon conseiller m'a proposé de rechercher des stages. Il m'a aidé à faire un CV et des lettres de motivation, à cibler des employeurs possibles dans différents domaines (en soudure, vente, charcuterie). ”

Pas à pas, Jimmy avance ainsi avec l'appui de son conseiller. *“ On se rencontre une ou deux fois par semaine. Ça m'aide beaucoup à me relancer, à être actif et à organiser mes démarches. ”* Orienté vers une remise à niveau, il revoit les bases en français, maths et logique. *“ Je réapprends plein de choses que j'avais oubliées. Ça n'est pas simple mais ça me sera utile pour l'avenir. ”*



3. Zoom sur les jeunes sortis du programme en phase 2

144 jeunes ont arrêté leur accompagnement de leur propre initiative (16 %) et 60 jeunes ont déménagé (7 %).

360 jeunes, soit 4 jeunes sur 10, ont dû être sortis du programme au bout d'un an en raison des contraintes administratives qui fixent à 12 mois la durée maximale d'accompagnement (phases 1 et 2).

Des jeunes très accompagnés

Ces jeunes ont bénéficié de **25 propositions en moyenne** contre 11 pour l'ensemble des jeunes accompagnés par les ML en 2012.

Ils ont eu un nombre important **d'entretiens et d'informations collectives** : **11 en moyenne** contre 4 pour l'ensemble des jeunes accompagnés par les ML en 2012.

Ces jeunes ont bénéficié de **4 600 propositions favorisant l'accès à l'emploi** soit **13 propositions en moyenne** contre 6 pour l'ensemble des jeunes accompagnés par les ML en 2012. **416 mises en relation sur un emploi** ont été effectuées.

Des jeunes très actifs

Chaque jeune a occupé en moyenne **3 situations** pendant la phase d'accompagnement.

69 jeunes ont confirmé leur projet par **une immersion en entreprise**, soit **20 %**.

4 jeunes ont effectué un parcours de mobilisation sous **statut scolaire**.

174 jeunes ont accédé à **au moins une formation** soit **48 %**.

130 jeunes ont occupé **au moins un emploi**.

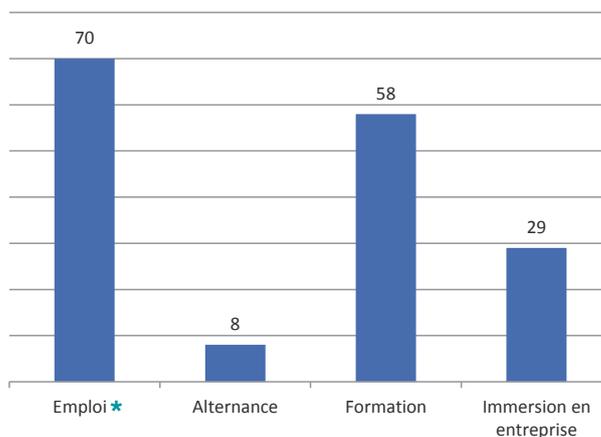
Moyenne de contrats par jeune : **1,7**.

Ces jeunes ont effectué des parcours dynamiques vers une insertion durable mais n'ont pu y accéder dans le délai d'un an maximum imparti à ce programme.

Les Missions Locales ont continué leur accompagnement.

46 % de ces jeunes sont en situation active en décembre 2013.

Situations occupées en décembre 2013 (en nombre de jeunes)



Dans les pratiques...

La régularité des rencontres crée rapidement une relation de confiance :

“ Les jeunes viennent parfois dans la demi-heure qui suit un entretien avec un partenaire pour nous donner le résultat ou nous informer de la signature d'un contrat. ”

Delphine

La communication est plus fréquente, plus variée :

“ On n'attend pas qu'ils viennent à nous, on ne les laisse pas décrocher. ”

Paul

“ Avec les partenaires aussi, on est plus en contact. ”

Christina

* dont 12 en Entreprise adaptée (EA), 4 en Contrat unique d'insertion (CUI) et 3 en contrat à durée déterminée (CDD)

Le suivi personnalisé est motivant pour les jeunes :

“ Beaucoup plus de disponibilité et de réactivité entre les rendez-vous pour prolonger les contacts utiles à l’accompagnement. ”

Flore

“ Cela booste les jeunes et leur donne de l’énergie. ”

Yannis

La réactivité produit plus de propositions :

“ On est plus réactif, on a chaque jeune en tête... On va les relancer en priorité, s’ils ne sont pas à un rendez-vous ou à une information collective. ”

Yves

*“ On a toutes les situations en tête, du fait qu’on ait moins de jeunes à suivre et du coup, on va moins oublier et être plus réactif. **Ce temps, cela change beaucoup de choses** : du temps pour les jeunes, le temps pour préparer les entretiens, le temps pour rechercher des informations et pour trouver ce qui peut être le plus pertinent, le temps pour échanger avec les collègues. ”*

Cécile

Et l’accompagnement garde tout son sens dans le cas d’une solution encore temporaire :

“ Rémi occupe son premier emploi, avec un contrat de 3 mois qui va être suivi d’un autre, de 4 mois, dans la grande distribution. Il a envie de continuer dans ce secteur et maintenant qu’il est en situation active, l’accompagnement garde tout son sens.

***On aménage nos modes de relation**, maintenant que Rémi fait à peu près les mêmes horaires que moi (téléphone, entretiens sur le lieu de travail, courriels...) ”*

***Je suis en relation régulière avec son employeur** : je pose la question des opportunités d’emploi, à l’occasion du suivi mensuel. Mon collègue chargé de relation avec l’entreprise est aussi relais pour ce jeune. C’est très facilitant quand l’entreprise est partenaire de la ML.*

*Comme il n’y a pas encore de certitude sur les suites, **quand je vois des offres d’emplois dans le secteur, je les transmets à Rémi**, pour qu’il continue à se mobiliser. Rémi souhaite accéder à un logement stable et autonome maintenant qu’il travaille. Et j’ai repris le suivi de cette question-là, à sa demande. ”*

Kathy

Phase 3 : le suivi

Sécuriser les parcours des jeunes en situations actives et durables

1. L’emploi durable comme objectif

Le but des jeunes, c’est l’emploi durable. Pourtant, malgré leur motivation, les obstacles sont importants. Ainsi, pour les jeunes de 16 à 25 accueillis par les ML, entre 2011 et 2012*, l’accès à l’emploi a diminué (- 6,3 %) et la précarité s’est accentuée (56 % des contrats ont une durée inférieure à 3 mois).

Dans ce contexte, au terme des 12 mois d’accompagnement, ce sont **342 jeunes** accompagnés dans le programme ANI qui ont eu accès à une des solutions suivantes :

- une formation qualifiante de plus de 6 mois ;
- un emploi de 6 mois et plus ou un CDI ;
- un retour en scolarité.

Au regard de l’objectif régional visant 750 parcours aboutissant à une solution durable, ce sont **près de la moitié de jeunes non qualifiés qui ont atteint un des objectifs définis par les partenaires sociaux (soit 45,6 %)**, au terme d’un an d’accompagnement.

L’accord ANI prévoit pour ces jeunes un suivi pendant 6 mois, notamment en cas d’emploi, pour sécuriser leurs parcours.

* 2012 : année de référence de l’étude.

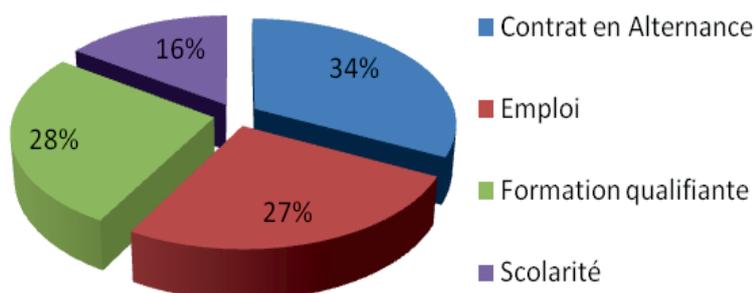
Un suivi effectif auprès des jeunes en solution
Les entretiens et les contacts avec les jeunes restent étroits.

1 748 propositions formulées par les conseillers des Missions Locales auprès des 342 jeunes entrés en phase 3 (informations, services, mises en relation, aides, médiation), soit en moyenne 5 propositions par jeune.

2. Zoom sur les jeunes ayant accédé à une solution durable :
caractéristiques et situations

129 femmes (38%) et **213 hommes** (62%) ont intégré une des solutions prônées par le programme (Cela correspond à la proportion initiale du public accompagné.)

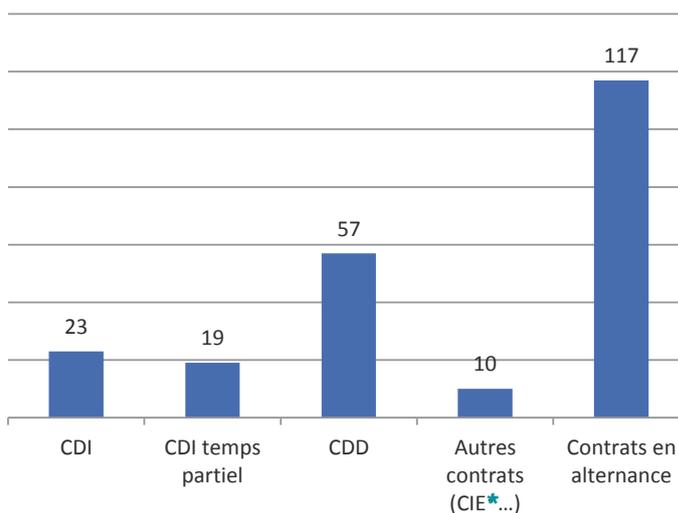
Situations occupées par les 342 jeunes



Certains jeunes ont occupé deux situations au cours de leurs périodes de suivi : une qualification suivie d'un emploi ; un CDD suivi d'un CDI...

Le taux de rupture dans les premiers mois de l'emploi ou de la formation est de **8 %**.

Nature des contrats de travail (nombre de contrats)



Les secteurs d'emploi les plus représentés sont le transport/logistique, le commerce, les services à la personne, puis la restauration.

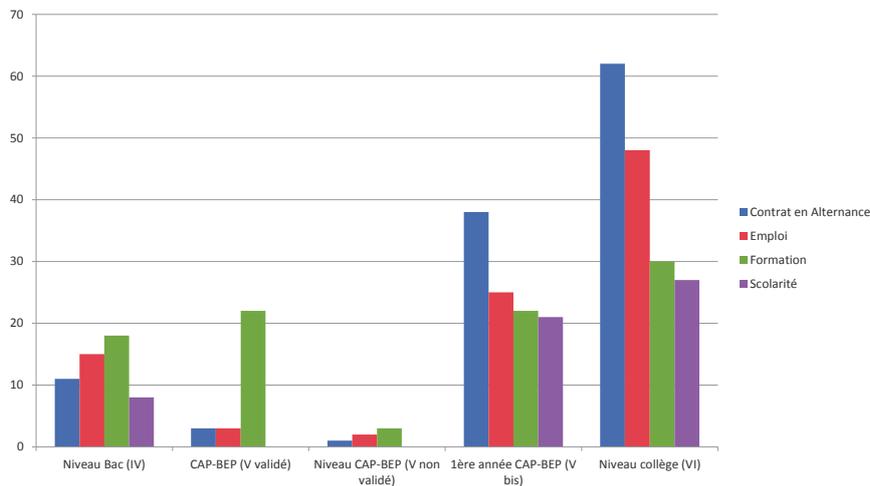
Sur les 93 jeunes en emploi, certains ont pu cumuler deux situations d'emploi successivement (1 CDD suivi d'un CDI, ou 2 CDD de 6 mois).

Secteurs principaux d'exercice dans le cadre des contrats en alternance

- **36,5 %** en commerce et vente
- **18,3 %** en hôtellerie /restauration.
- **16,5 %** en BTP
- **9,5 %** en industrie

* CIE : Contrat Initiative Emploi

Situations occupées par niveaux scolaires



Élévation du niveau initial

95 jeunes en cursus qualifiant.

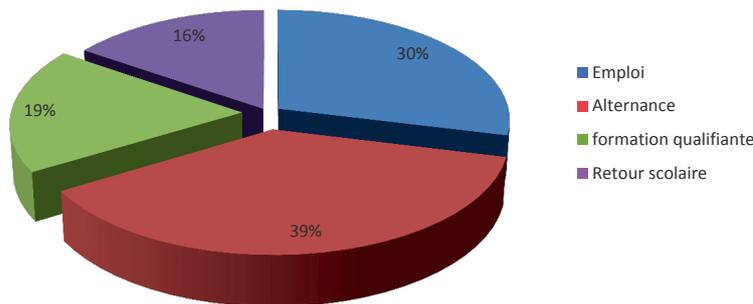
Au 31 octobre 2013,

11 jeunes ont obtenu un **niveau IV** et **40 jeunes** ont obtenu un **niveau V** soit **40 %** des jeunes en **parcours qualifiant**.

Des solutions pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

160 jeunes de **niveau VI** soit **47 %** ont accédé à une solution « durable ».

Situations occupées par les jeunes de niveau VI*



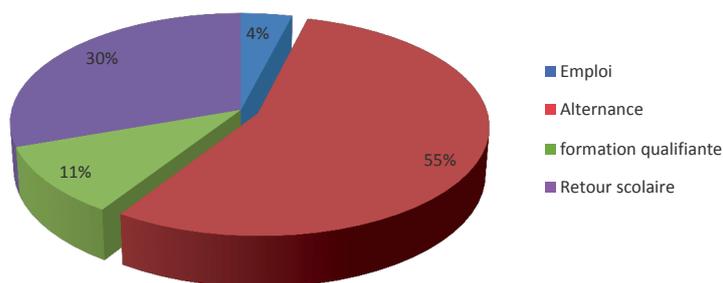
Les jeunes de niveau VI représentaient au départ **48 %** du public inscrit sur ce programme. Ce sont **47 %** des jeunes de niveaux VI accompagnés dans le programme ANI qui accèdent à une solution durable, dont **14 %** en emploi.

Pour comparaison, parmi les **16 335** jeunes des ML ayant eu accès à l'emploi en 2012, les jeunes les moins qualifiés (niveau VI) sont ceux qui y accèdent le moins (**6 %**).

Les jeunes de niveaux VI occupent **près de la moitié des contrats en alternance (47 %)** contre **13 %** pour l'ensemble des jeunes des ML ayant eu accès à l'alternance en 2012.

124 jeunes en solution sont des mineurs soit **36 %**.

Situations occupées par les mineurs



* Certains jeunes ont occupé deux situations au cours de leur période de suivi.

Les mineurs représentaient au départ 39 % du public inscrit sur ce programme. Ils sont 36 % qui accèdent à une solution durable.

Les mineurs ont trouvé dans l'ANI l'accompagnement qui leur convient. Ces jeunes, qui correspondent aux « décrocheurs » initialement ciblés par le programme, réintègrent principalement des solutions avec formation (dont 30 % à travers le système scolaire) ce qui est essentiel pour leur avenir.

Leur entrée en apprentissage a été facilitée par l'accompagnement renforcé. En effet, en 2012, il avait été constaté, sur l'ensemble du public ML, une baisse importante du nombre de mineurs accédant à cette mesure. Sur les 117 contrats en alternance, 50 % sont occupés par des mineurs.

En revanche, l'accès à la formation qualifiante via le programme du Conseil régional est plus compliqué (8 % des mineurs).



Paroles de jeune

“ Grâce à ma conseillère, j'ai obtenu un diplôme et bâti un nouveau projet ”

Manon, 19 ans, suivie par la Mission Locale de l'Orléanais

Après sa 4^{ème}, Manon visait un CAP Coiffure. Mais en première année, elle se découvre allergique aux produits utilisés : *“ Je me retrouvais démunie et je n'avais aucune idée de ce que je voulais faire. ”* Manon s'inscrit alors à la Mission locale où on lui propose un accompagnement renforcé à travers l'ANI Jeunes. Elle rencontre sa conseillère régulièrement, enchaîne **des réunions collectives et une action OCP (orientation et confirmation de projet)** durant deux mois : un mois en formation *“ sur la rédaction du CV et la recherche de stage ”*, un mois en entreprise dans un restaurant.

“ La relation client m'intéressait. Je suis allée de moi-même voir ma conseillère : elle m'a fait une convention pour un stage de conseillère en vente, qui m'a bien plu, puis elle m'a proposé de préparer une qualification. ”

Un CAP en poche et un premier emploi

Manon assiste à une information collective sur un stage de qualification vers un CAP Employé(e) de commerce. Avec sa conseillère, elle se prépare, postule et passe un entretien. *“ Il y avait 200 candidatures pour 18 places ! ”* Sélectionnée, elle décroche son CAP au bout de 8 mois de démarches et 10 mois de formation. *“ Finalement, je n'ai pas trop perdu de temps car j'ai eu de la chance dans mon malheur : si j'ai obtenu ce diplôme, c'est grâce à la Mission locale. Ma conseillère m'a beaucoup aidée, soutenue. Elle m'appelle encore aujourd'hui. ”*

Ce premier objectif étant atteint, Manon recherche un contrat stable dans la vente. Tout en continuant ses recherches, plus forte de ses acquis, elle accepte de travailler dans la restauration rapide, en CDD.

“ Je n'aime pas rester sans rien faire et en attendant mieux, ce travail me permet de gagner un peu d'argent pour être plus autonome. ”

Dans les pratiques...

“ Le temps de tisser des liens avec l'employeur ”

Élodie, conseillère

“ Un des avantages de l'accompagnement renforcé, c'est qu'on est aussi identifié par l'employeur. On a eu le temps de tisser des liens avec lui et, si cela ne se passe plus bien, à un moment donné, ce n'est pas forcément le jeune qui appelle, c'est l'employeur. ”

“ Une fonction de conseiller dédié au suivi ”

Catherine et Raphaële, directrices de la Mission locale de Pithiviers et de l'Orléanais (MLO)

“ Cet accompagnement “privilegié” permet au conseiller d’être plus pertinent dans les solutions proposées et d’adapter son suivi au regard de l’évolution constatée dans la construction du parcours du jeune. ”

> Un témoignage à retrouver en intégralité dans *Regards croisés*, p.22

“ La régularité des rencontres crée un lien fort entre le jeune et son conseiller et donne l’énergie nécessaire au jeune pour construire et avancer dans son projet. ”

> Un témoignage à retrouver en intégralité dans *Regards croisés*, p.23

Conclusion

*“ Les métiers où la relation humaine est le support de travail dominant, nécessitent un grand professionnalisme et une obligation de réflexivité. Avoir le souci de ce que nous produisons sur l’autre relève d’une responsabilité éthique mais aussi s’avère être une condition d’efficacité de notre action. ”**

Les Missions Locales ont mis au service de l’accompagnement des jeunes les plus éloignés de l’emploi les moyens supplémentaires que ce programme leur accorde, en matière de disponibilité, notamment.

Des conseillers, dont le nombre de jeunes suivis a considérablement diminué, témoignent du temps que ce programme redonne pour et avec les jeunes.

L’accompagnement global, qui active l’ensemble des leviers favorisant l’insertion, **est mis en œuvre dans une relation singulière avec chaque jeune.**

Cette approche se traduit concrètement par le nombre d’entretiens, le nombre de propositions et le nombre de mises en relation, plus importants que pour la moyenne des jeunes suivis en Missions Locales.

Cela se traduit aussi par des résultats concrets et probants pour le public le plus éloigné de l’emploi.

L’accompagnement renforcé permet :

- d’**apporter** un appui spécifique et adapté **aux problématiques des jeunes dans leur parcours vers l’emploi durable** ;
- de **fidéliser un public jeune qui a besoin d’être soutenu** pour se mobiliser, trouver du sens dans ses démarches et les ponctuer d’expériences réussies ;
- de “ **ré-ouvrir** ” **aux moins qualifiés des mesures devenues plus sélectives** et donc moins accessibles, notamment la formation par alternance.

* MH Doublet, conférence aux Missions Locales de la région Centre, novembre 2012.



REGARDS CROISÉS

Des professionnels
et une chercheuse s'expriment.

“ L'ANI a vraiment apporté une manière différente de travailler ”

Véra Defalvard, conseillère à la Mission locale de l'Orléanais (MLO)

Comment avez-vous mis en place l'ANI Jeunes à la MLO ?

Nous avons constitué une petite cohorte dédiée de cinq conseillers. Au départ, un repérage des bénéficiaires a été effectué avec nos chargés d'accueil, à travers l'opération régionale “ Assure ta rentrée ”*, via les Centres de formation d'apprentis (CFA) et Pôle emploi. Les jeunes entrés en ANI, de niveau inférieur au CAP, ne participaient à aucun autre programme. Nous les recevions en premier accueil, puis **une fois par semaine en entretien individuel, la phase de diagnostic** pouvant durer trois mois. Puis en phase d'accompagnement, il s'agissait de mettre en œuvre tout un plan d'actions. Nous rencontrions alors les jeunes toutes les 2 ou 3 semaines. L'objectif : arriver à une sortie positive à l'issue de ces deux premières phases, au bout d'un an (rescolarisation, formation qualifiante, emploi...) Dans une troisième phase, nous assurions le suivi en emploi ou en formation pendant six mois, au rythme d'un rendez-vous par mois avec le jeune.

“ La possibilité d'orienter sur un éventail d'actions beaucoup plus large ”

Dans la pratique, en quoi ce dispositif était-il nouveau ?

L'ANI a vraiment apporté une manière différente de travailler et de faire de l'accompagnement renforcé. Chez les jeunes en ANI, nous avons identifié un cumul de difficultés : de parcours, de santé, de savoir-être... Nous étions amenés à les voir plus souvent que dans d'autres dispositifs. Ainsi, en phase de diagnostic, **nous avons pu davantage entendre toutes leurs problématiques, les mobiliser, et trouver plus vite les solutions adaptées**. Nous avons pu ensuite les orienter sur un éventail d'actions beaucoup plus large, que ce soit pour l'insertion (visites d'entreprises, stages, bilans de compétences, forums, intermédiations avec des employeurs ou des organismes de formation...) ou en matière sociale (aides au logement, bilans de santé, permis ou prêts de scooter...) La confiance étant établie, il était plus facile aussi de leur proposer de rencontrer le psychologue de la Mission locale, ce que beaucoup ont fait.

“ Ils ont vraiment compris ce qu'un conseiller pouvait leur apporter ”

Que reprenez-vous de cette expérimentation ?

Les jeunes en ANI qui ne sont pas parvenus à une sortie positive ont cependant résolu beaucoup de difficultés. Ils ont changé de comportement du tout au tout, et ils ont poursuivi leur parcours : CIVIS**, CAP cuisine, formation de peintre à l'AFPA, d'assistante maternelle... Ces jeunes continuent à nous appeler pour donner des nouvelles. Nous avons développé une telle relation professionnelle avec eux qu'ils ont vraiment compris ce qu'un conseiller pouvait leur apporter. D'autre part, l'ANI impliquait de fonctionner en équipe projet et de nous réunir régulièrement. **Cela nous a permis d'échanger beaucoup plus, de développer une pratique commune, de mutualiser nos besoins et nos compétences...** Et ces apports sont très intéressants quand on intervient au sein d'une grosse Mission locale comme la MLO.

“ Nos jeunes en ANI font maintenant leurs démarches tout seuls ”

Thou-Hu Vang, conseiller référent ANI Jeunes à la Mission locale Cher Sud

De quelle façon avez-vous abordé l'ANI Jeunes à la Mission locale Cher Sud ?

L'ANI Jeunes ne donne pas aux bénéficiaires autant d'avantages qu'un CIVIS**. Il fallait réussir à “ accrocher ” ces jeunes en situation précaire et très éloignés de l'emploi. Nous avons mis en

* L'opération “ Assure ta rentrée ”, mise en place par la région Centre, concerne l'accueil de jeunes de 16 à 20 ans, issus depuis moins d'un an de collèges, lycées d'enseignement général, lycées professionnels ou CFA (tous opérateurs de formation confondus), ayant interrompu un cycle de formation sans avoir obtenu le diplôme préparé (niveau V et IV), et identifiés sans solution.

** CIVIS : “ contrat d'insertion dans la vie sociale ”. Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales. Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation, ce qui n'est pas le cas pour le programme “ ANI jeunes ”

place des ateliers d'accompagnement pour les réunir, ouverts aussi à d'autres jeunes, avec le parti pris de les mettre à l'aise dans un contexte convivial. **Il s'agissait de créer dès le départ une dynamique de groupe, puis d'arriver à démystifier le monde du travail** et leur faire comprendre comment ça fonctionne, la notion de compétences... Nous les avons accueillis par un petit déjeuner, avant de lancer les échanges sur leurs recherches d'emploi sans projet ni bagage d'études, le but étant de co-construire le projet avec eux. Quand la parole est libre et qu'il y a de la bienveillance, on peut avancer pas à pas. L'idée est qu'ils mesurent eux-mêmes le chemin à parcourir. C'est un travail de fond, structurant, sur l'autonomie. D'ordinaire, les jeunes nous sollicitent souvent en urgence pour trouver un emploi ou une formation.

“ Ils connaissent mieux leurs ressources et leurs limites ”

Cette démarche a-t-elle atteint ses ambitions ?

Je suis fier d'eux ! Nos jeunes en ANI font maintenant leurs démarches tout seuls et nous contactent plutôt pour du “ coaching ”. Ils sont plus rassurés car ils ont appris à parler le langage des entreprises, ils connaissent l'étendue de leurs ressources et leurs limites. A la base, ils sont beaucoup plus démunis que les jeunes diplômés, mais se donnent d'autres moyens pour sortir de la galère. Ils acquièrent une aptitude à se débrouiller, de la maturité. **Les ateliers ont suscité une introspection qui a permis de débloquer des situations** : quelles sont mes erreurs ? Comment améliorer les choses ? Quel type d'appui rechercher ? Nous les conseillers, nous intervenons sur les freins en leur laissant la décision. Pour la plupart, cette action “ vers le projet, vers l'emploi ” a atteint son objectif. L'une est entrée en école d'aide-soignante, un autre a intégré l'armée après avoir passé les tests haut la main, un autre encore suit une formation d'électricien, des contrats d'apprentissage ont été signés... Pour certains, les résultats seront à plus long terme.

“ On proposait aux jeunes un vrai lieu de vie ”

Comment analysez-vous la réussite du dispositif ?

L'ANI est très lourd à mettre en œuvre aux plans administratif et pratique. Ce qui a fait la différence, c'est **l'appui nécessaire de tous mes collègues qui ont accepté de donner du temps** pendant un an. C'est aussi **l'adhésion des jeunes à l'accompagnement**, parce qu'on leur proposait un vrai lieu de vie et l'accès à des moyens humains. Ils se sont sentis chez eux à la Mission locale, ils pouvaient venir sans restriction, pour faire un CV, obtenir un conseil... Il y a eu très peu de rendez-vous manqués. Le groupe a également été porteur : ils se sont épaulés, se sont parfois fait des amis.

“ Au-delà des dispositifs, donner des outils pour prendre sa vie en main ”

Marie-Hélène Doublet, docteure en psychologie du travail
Spécialiste des interactions entre professionnels de l'insertion et bénéficiaires, Marie-Hélène Doublet intervient régulièrement en tant que formatrice-consultante auprès des Missions Locales du Centre.

Selon vous, qu'est ce qui caractérise l'accompagnement en Mission locale ?

L'accompagnement en Mission locale a une finalité d'émancipation. Il s'agit d'aller vers une pratique du “ Tenir Conseil ”*, basée sur l'écoute. L'objectif est d'amener le jeune à comprendre par lui-même sa situation, de **l'aider à connaître ses besoins et ses freins, identifier ce sur quoi il doit agir et comment**, et trouver ses solutions... Cela implique d'être dans une relation avec les jeunes. Une recherche que j'ai menée en milieu rural a montré qu'être considéré et valorisé, avoir en face un adulte digne de confiance, c'est ça qui fait avancer.

L'accompagnement consiste à donner des outils intellectuels de réflexion, de prise de décision, de lecture du monde. En travaillant sur le sens de la vie, pour prendre sa vie en main, on peut faire évoluer les représentations. Les professionnels des Missions Locales ne produisent pas l'emploi mais bien d'autres choses : du pouvoir d'agir, un changement de conception de son environnement et de son rapport à son environnement. Un jeune pourra ainsi passer du sentiment d'impasse, de subir, à l'idée qu'il y a peut-être une place pour lui, qu'il va y arriver.

* Lhotellier, Alexandre. (2000). *Tenir conseil*. Paris : Seli Arslan.

“ Des conditions d’accompagnement plus humaines ”

Qu’apporte l’accompagnement renforcé, tel que le prévoit notamment l’ANI Jeunes ?

L’ANI a le gros avantage de redonner aux conseiller des conditions d’accompagnement plus humaines, en réduisant pour chacun le portefeuille de jeunes suivis. Ils ont alors **le temps d’être créatif, d’organiser des partenariats efficaces et de tenter des actions un peu compliquées** : tout ce qui rend le métier efficace et les projets faisables. Ce n’est pas essentiellement le temps passé avec le jeune qui importe, c’est le temps investi par jeune en-dehors de l’accompagnement proprement dit, du temps d’entretien en face-à-face, pour réaliser le parcours.

“ Toutes les situations sont singulières ”

La durée de cet accompagnement est limitée à un an. Qu’en pensez-vous ?

C’est un paradoxe du système. La durée d’un an ne correspond pas à la réalité de l’entrée sur le marché de l’emploi. D’autre part, toutes les situations sont singulières, chaque accompagnement est inédit et rien ne remplace le partenariat d’individu à individu. **Les conseillers disposent d’un ensemble d’outils à mobiliser pour s’adapter à cette singularité.** C’est en accordant de la souplesse aux dispositifs qu’on va trouver des chemins intéressants.

“ Un accompagnement privilégié avec chaque jeune produit attention, pertinence et adaptation ”

Catherine Duverger, directrice de la Mission locale de Pithiviers

L’accompagnement intensif et individualisé remobilise les jeunes et notamment ceux qui avait décroché du système scolaire.

Les modalités d’accompagnement contractualisées dans ce programme (entretiens réguliers, fréquents et obligatoires sur une période bien déterminée) permettent de constater **une réelle plus-value dans la mise en mouvement de ces jeunes** ; ils arrivent à occuper des situations actives alors que le contexte économique ne leur est pas propice.

L’accompagnement renforcé c’est aussi **la consolidation du partenariat avec les organismes et acteurs pouvant “ interagir ” sur les parcours.** Ces collaborations permettent de proposer au public accueilli des prestations adaptées à leur situation : par exemple, un partenariat avec l’agence locale Pôle Emploi pour solliciter des aides financières spécifiques dédiées au public ANI Jeunes, des outils d’orientation et de confirmation de projet tels que les PMP, POE*...

Une évolution des pratiques, des organisations et des outils

L’ANI Jeunes a aussi permis une évolution des pratiques et organisations professionnelles pour s’adapter à la typologie et aux difficultés du public éligible.

Certains outils d’accompagnement ont été repensés. Au regard de la faible qualification et des difficultés d’apprentissage repérées chez ces jeunes, les Missions Locales ont dû développer des supports pédagogiques, ainsi que des outils plus opérationnels et interactifs, pour faciliter la compréhension des techniques et pratiques destinées à favoriser leur insertion professionnelle.

De nouvelles prestations spécifiques d’aides à la recherche d’emploi ont été proposées, notamment en collectif pour impulser une dynamique de groupe et faciliter une prise de parole chez ce public spécifique. Les jeunes bénéficiaires du dispositif sont pour la plupart en décrochage scolaire et social, ils partagent un manque de motivation et souvent un sentiment d’isolement et de rébellion contre l’autorité : la famille, l’Education nationale, etc. Echanger avec d’autres jeunes avec lesquels ils s’identifient leur permet d’exprimer plus facilement leur ressenti et de ce fait de se libérer de leurs a priori. Ces temps d’échange contribuent à leur redonner confiance en eux, à adopter “ une attitude positive ”, atouts essentiels pour réussir dans leurs démarches professionnelles.

* PMP : Période en milieu professionnel – POE : Préparation opérationnelle à l’emploi

Une relation renforcée avec le jeune

Des choix structuraux ont été faits sur **une fonction de “ conseiller dédié ” au suivi**. Le jeune bénéficie alors d'un interlocuteur unique, disponible et réactif. Ce conseiller dispose d'un temps plus conséquent qu'un autre conseiller pour renforcer “ sa relation personnelle ” avec le jeune (identifier les problématiques rencontrées, comprendre son fonctionnement, verbaliser ses attentes...) Cet accompagnement “ privilégié ” permet au conseiller dédié d'être plus pertinent dans les solutions proposées et d'adapter son suivi au regard de l'évolution constatée dans la construction du parcours du jeune.

“ L'originalité de cette mesure tient en la réelle possibilité d'accompagnement renforcé, c'est-à-dire fréquent et régulier ”

Raphaële Chevereau, directrice de la Mission locale de l'Orléanais (MLO)

Les conseillers ayant toutes les situations de leurs jeunes en tête, sont plus réactifs dans leurs propositions et leurs prescriptions. La régularité qui ponctue les rencontres crée un lien fort entre le jeune et son conseiller et donne l'énergie nécessaire au jeune pour construire et avancer dans son projet. L'incidence est notable sur le temps de parcours du jeune et sur son insertion.

La liberté de l'organisation a permis aux conseillers dédiés d'éprouver leur sens de l'adaptation, leur a donné la possibilité de **construire des modes de fonctionnement, et parfois des compétences spécifiques** au fur et à mesure de l'avancée des jeunes dans le processus (repérage des jeunes, relances, réactivité, réajustement des plannings...) et de les partager.





Document réalisé par le GIP Alfa Centre dans le cadre d'un groupe de travail, coordonné par Marie-Clotilde BASTIDE, animatrice régionale des Missions Locales du Centre avec :

- Raphaële CHEVEREAU, Directrice de la Mission Locale de l'Orléanais
- Catherine DUVERGER, Directrice de la Mission Locale du Pithiverais
- Dabya SIAB, Responsable d'antenne à la Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-sur-Cher
- Ariane BLANC, Directrice de la Mission Locale de Vierzon
- L'équipe « ANI » de la Mission Locale de Touraine
- Thomas PRIGENT, Directeur de la Mission Locale du Blaisois
- Laurent PLESSE, Directeur de la Mission Locale Cher Sud
- Sylvie ANTHOUARD, assistante P3

Remerciements

Remerciements sincères aux conseillers et conseillères qui ont participé à la description et à la compréhension de l'accompagnement renforcé, en Mission Locale, à travers l'ANI Jeunes, ainsi qu'à Marie-Hélène Doublet qui éclaire nos pratiques de ses réflexions.

Contact Marie-Clotilde Bastide : mc.bastide@alfacentre.org

Vous pouvez télécharger ce document sur le site www.etoile.regioncentre.fr



GIP ALFA CENTRE

10, rue Saint-Etienne 45000 ORLÉANS
Site web : www.alfacentre.org

Directeur de la publication : Jean-Claude Gapin-Fréhel

Coordination : Marie-Clotilde Bastide

Illustrations : Frédéric Hébert ; Stéphanie Lumbreras ; Marie-Béatrice Rochard

Slogan : UNML

N° ISBN : 978-2-9541186-1-1

